

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : M. ARGUMBAU
Tél. : 04.84.35.42.68
N°166-2014-A

AVIS D'ENQUETE UNIQUE

concernant l'enquête unique sur les demandes formulée par :

- la société **ALTEO GARDANNE** pour l'autorisation de modification des conditions d'exploitation de l'usine d'alumines située sur la commune de Gardanne incluant :
 - l'arrêt au 31 décembre 2015 du rejet actuel de résidus solides (boues rouges) par un émissaire en mer Méditerranée au large de Cassis aboutissant en tête du canyon de la Cassidaigne dans le cœur marin du Parc National des Calanques,
 - la poursuite à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un rejet d'effluents liquides (eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales) par le même émissaire,
- la société **ALUMINIUM PECHINEY** pour la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime sur la commune de Cassis, concernant les canalisations, les câbles de protection cathodique et matériels et aménagements annexes nécessaires à l'activité et à la poursuite du rejet en mer des eaux traitées.

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 15 juillet 2015, il sera procédé sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue, à une **enquête publique unique** (Installations classées pour la protection de l'environnement + concession d'utilisation du domaine public maritime) au sujet des demandes susmentionnées formulées par :

- la société **ALTEO GARDANNE** dont le siège social est sis « Route de Biver 13120 Gardanne »,
- la société **ALUMINIUM PECHINEY** dont le siège social est sis "725, Rue Aristide Berges - BP 7 - 38341 Voreppe cedex. »

Le présent projet consiste donc à réglementer :

- au 31 décembre 2015

- l'arrêt du rejet actuel de résidus solides (boues rouges) par un émissaire en mer Méditerranée au large de Cassis, aboutissant en tête du canyon de la Cassidaigne dans le cœur marin du Parc National des Calanques,

- au 1^{er} janvier 2016

- la poursuite d'un rejet d'effluents liquides (eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales) par le même émissaire,
- la concession d'utilisation du domaine public maritime pour les canalisations et protections cathodiques et matériels et aménagements annexes existants nécessaires à l'activité et à la poursuite du rejet en mer des eaux traitées.

.../...

Ces dossiers contiennent une étude d'impact commune. Le public peut consulter le résumé non technique du dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier a fait l'objet d'un avis unique de l'autorité Environnementale en date du 1^{er} août 2014, consultable à cette même adresse internet, et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône - Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06.

La commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal administratif de Marseille pour conduire l'enquête publique est composée des membres suivants :

Président

Monsieur Jean-Pierre FERRARA Technicien Défense Nationale, retraité,

Membres titulaires

Monsieur Serge SOLAGES- Ingénieur Géologue Docteur en Hydrologie, Directeur du BGRM PACA retraité,

Monsieur Christian GAROBY- Ingénieur Divisionnaire des TPE retraité,

Membre suppléant

Monsieur Patrick SALOME- Pharmacien Chimiste retraité,

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci est remplacé par le membre suppléant.

En cas d'empêchement de Monsieur FERRARA, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Serge SOLAGES.

Les pièces des dossiers et le registre d'enquête unique établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, resteront déposés en mairies d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue **du lundi 17 août 2015 au vendredi 25 septembre 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des locaux, et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Ces observations, propositions et contre propositions pourront être également adressées, par voie postale à l'attention du Président de la commission d'enquête, à la mairie de Gardanne (services techniques, résidence saint Roch, 1 avenue de Nice, 13120 Gardanne) siège de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public, au siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête ou un de ses membres, recevra personnellement les observations écrites et orales du public en mairies de :

Communes	Communes	Communes	Communes
Aix-en-Provence 12 rue Pierre et Marie Curie 13616 Aix en Provence Mardi 18 août 2015 de 13h30 à 16h30 Jeudi 17 septembre 2015 de 13h30 à 16h30	Allauch Service Urbanisme angle de la rue Tiran et rue Notre-Dame 13190 Allauch Jeudi 27 août 2015 de 15h à 18h Jeudi 24 septembre 2015 de 15h à 18h	Aubagne Service Urbanisme service technique municipaux Chemin de la Vallée la Tourtelle 13400 Aubagne Vendredi 4 septembre 2015 de 9h à 12h Mardi 22 septembre 2015 de 9h à 12h	Auriol Service Urbanisme Place de la Libération 13390 Auriol Mardi 18 août 2015 de 14h à 17h Mercredi 16 septembre 2015 de 14h30 à 17h30
Belcodène Hôtel de Ville Place de la Laïcité 13720 Belcodène Lundi 24 août 2015 de 9h à 12h Lundi 31 août 2015 de 9h à 12h	Bouc Bel Air Pôle Municipal de Sauvecanne sis, Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air, Lundi 17 août 2015 de 14h à 17h Mercredi 26 août 2015 de 9h à 12h Jeudi 3 septembre 2015 de 9h à 12h Vendredi 11 septembre 2015 de 9h à 12h Vendredi 25 septembre 2015 de 9h à 12h	Cadolive Hôtel de Ville Place du Conte Armand 13950 Cadolive Mercredi 26 août 2015 de 9h à 12h Jeudi 3 septembre 2015 de 9h à 12h	Carnoux Hôtel de Ville 19 Avenue Maréchal Juin, 13470 Carnoux Jeudi 27 août 2015 de 9h à 12h Mercredi 16 septembre 2015 de 14h à 17h
Cassis Hôtel de Ville Place Baragnon 13260 Cassis Mercredi 19 août 2015 de 9h à 12h Jeudi 27 août 2015 de 14h à 17h Mardi 1er septembre 2015 de 9h à 12h Vendredi 4 septembre 2015 de 14h à 17h Mercredi 16 septembre 2015 de 9h à 12h Mardi 22 septembre 2015 de 14h à 17h	Ceyreste Hôtel de Ville Place du Général De Gaulle 13600 Ceyreste Jeudi 20 août 2015 de 9h à 12h Mercredi 23 septembre 2015 de 9h à 12h	Fuveau Service Urbanisme Hôtel de Ville 26 Bld Loubet 13710 Fuveau Lundi 24 août 2015 de 9h à 12h Mardi 8 septembre 2015 de 9h à 12h	Gardanne Services Techniques Résidence St-Roch 1, Avenue de Nice 13120 Gardanne Lundi 17 août 2015 de 9h à 12h Mercredi 26 août 2015 de 14h à 17h Jeudi 3 septembre 2015 de 14h à 17h Vendredi 11 septembre 2015 de 14h à 17h Samedi 19 septembre 2015 de 9h à 12h Vendredi 25 septembre 2015 de 14h à 17h

<p>Gémenos Hôtel de Ville place du Général de Gaulle 13420 Gémenos</p> <p>Vendredi 21 août 2015 de 9h à 12h</p> <p>Vendredi 18 septembre 2015 de 14h à 17h</p>	<p>Gréasque Mairie annexe Boulevard Marius Ollive 13850 Gréasque</p> <p>Lundi 24 août 2015 de 14h à 17h</p> <p>Mardi 8 septembre 2015 de 14h à 17h</p>	<p>La Bouilladisse Hôtel de Ville Place de la Libération 13720 La Bouilladisse</p> <p>Jeudi 20 août 2015 de 14h à 17h</p> <p>Lundi 7 septembre 2015 de 14h à 17h</p>	<p>La Ciotat Hôtel de Ville Service Urbanisme Rd Point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat</p> <p>Mercredi 19 août 2015 de 14h à 17h</p> <p>Vendredi 28 août 2015 de 14h à 17h</p> <p>Mercredi 2 septembre 2015 de 14h à 17h</p> <p>Mardi 8 septembre 2015 de 14h à 17h</p> <p>Jeudi 17 septembre 2015 de 9h à 12h</p> <p>Mercredi 23 septembre 2015 de 14h à 17h</p>
<p>La Destrousse Accueil Hôtel de Ville 13112 La Destrousse</p> <p>Jeudi 20 août 2015 de 9h à 12h</p> <p>Lundi 7 septembre 2015 de 9h à 12h</p>	<p>La Penne sur Huveaune Hôtel de Ville 14 Boulevard de la Gare 13713 La Penne sur Huveaune Cedex</p> <p>Jeudi 3 septembre 2015 de 9h à 12h</p> <p>Jeudi 24 septembre 2015 de 14h à 17h</p>	<p>Marseille Délégation générale urbanisme aménagement et habitat 40 rue Fauchier 13002 Marseille</p> <p>Jeudi 20 août 2015 de 13h30 à 16h 30</p> <p>Mardi 25 août 2015 de 13h30 à 16h 30</p> <p>Mardi 1^{er} septembre 2015 de 13h30 à 16h30</p> <p>Mercredi 9 septembre 2015 de 13h30 à 16h30</p> <p>Jeudi 24 septembre 2015 de 9h à 12h</p>	<p>Meyreuil Hôtel de Ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil</p> <p>Vendredi 21 août 2015 de 14h à 17h</p> <p>Vendredi 18 septembre 2015 de 9h à 12h</p>
<p>Mimet Service urbanisme Place de l'Hôtel de Ville 13105 Mimet</p> <p>Vendredi 21 août 2015 de 9h à 12h</p> <p>Lundi 14 septembre 2015 de 14h à 17h</p>	<p>Peypin Hotel de Ville Service Urbanisme Rue de la République 13124 Peypin</p> <p>Vendredi 21 août 2015 de 9h à 12h</p> <p>Jeudi 10 septembre 2015 de 9h à 12h</p>	<p>Peynier <u>Dossier + registre:</u> Mairie annexe Service Administratif 9 Cours Albéric Laurent <u>Vacation commissaire-enquêteur :</u> Hôtel de Ville 1 Cours Albéric Laurent 13790 Peypnier</p> <p>Lundi 24 août 2015 de 14h à 17h</p> <p>Lundi 31 août 2015 de 14h à 17h</p>	<p>Roquefort-La-Bédoule Hôtel de Ville Place de la Libération 13830 Roquefort la Bédoule</p> <p>Vendredi 28 août 2015 de 9h à 12h</p> <p>Jeudi 17 septembre 2015 de 14h à 17h</p>

Roquevaire Hôtel de Ville 29 Avenue des Alliés 13360 Roquevaire	Saint-Savournin Hôtel de Ville Grand Rue 13119 Saint-Savournin	Simiane-Collongue Hôtel de Ville Place du Sevigne 13109 Simiane-Collongue	
Lundi 17 août 2015 de 14h30 à 17h30	Vendredi 21 août 2015 de 14h à 17h	Vendredi 21 août 2015 de 14h à 17h	
Mardi 15 septembre 2015 de 14h à 17h	Jeudi 10 septembre 2015 de 14h à 17h	Lundi 14 septembre 2015 de 9h à 12h	

Une réunion publique sera organisée sur la commune de Gardanne à une date qui fera l'objet des publicités prévues par le Code de l'environnement dès que les modalités de celle-ci auront été définies.

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse des demandeurs ainsi que du rapport unique et des conclusions motivées au titre de chacune des demandes de la commission d'enquête auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

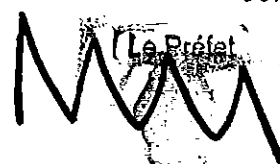
Le responsable du projet est Monsieur Jean-Paul LERREDE Directeur de l'usine de Gardanne exploitée par la Société ALTEO GARDANNE, Tel 04.42.65.23.10.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation, des modifications des conditions d'exploiter l'usine d'alumine est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et du Conseil Supérieur des Risques Technologiques (CSPRT).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation concernant la demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime est le Préfet des Bouches-du-Rhône

Ces décisions seront prises sous la forme d'arrêtés préfectoraux, de refus ou d'autorisation, assortis des prescriptions en tant que décisions individuelles, qui seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et notifiés aux demandeurs.

Marseille le 15 JUIL. 2015


 Le Préfet
 Michel CADOT